



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des jeunes

Question écrite n° 47768

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la résolution prise, en congrès national, le 28 septembre 1996, par l'association Amitié-Partage de créer un office franco-roumain pour favoriser les relations entre la jeunesse des deux pays. Il lui demande donc quelle est sa réaction face à cette proposition et s'il envisage de prendre des mesures pour aider à la création de cet office, permettant ainsi de développer et de rendre plus cohérents tous les échanges actuellement en cours.

Texte de la réponse

La Roumanie est depuis 1990 l'un de nos principaux partenaires à l'Est en matière d'échanges culturels, de soutien à la diffusion du français et de coopération scientifique et technique. C'est sans doute la raison pour laquelle un certain nombre d'associations ont évoqué la création d'un office franco-roumain pour la jeunesse. En outre, lors de la récente commission mixte franco-roumaine qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 octobre, la partie roumaine a évoqué son intérêt pour la mise en place d'un tel office. La partie française a alors pris note de cette proposition et a déclaré partager l'objectif visant à développer les échanges entre les jeunes des deux pays. S'interrogeant sur l'opportunité de créer une nouvelle structure, elle a indiqué son intention d'étudier les modalités les plus appropriées pour réaliser de tels échanges (art. 6 du programme de coopération franco-roumain dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de la science et de la technique pour les années 1996, 1997, 1998 et 1999, signé à Paris le 16 octobre 1996). Il va de soi que la visibilité acquise par les offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse incite nombre de nos partenaires à proposer la création d'instances comparables. Notre ligne constante a été de s'interroger sur le caractère réaliste de ces propositions, quelle que fut par ailleurs l'étroitesse des liens nous unissant au pays demandeur. Le format de telles structures rend en effet extrêmement difficile leur reproduction au-delà des deux modèles existants alors que l'expérience montre que des échanges de jeunes peuvent aussi se développer selon d'autres modalités également efficaces.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47768

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 440

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 936